



**64<sup>e</sup> rencontre**  
**20 septembre 2022 9h à 12h**  
**En visioconférence**

**PERSONNES RESSOURCES :**

			Présent	Absent	Cumulatif	
	Isabelle Perreault (Sylvain Breton)	Présidente	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	} 3/3
	Claudine Ethier	Coordination	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	Arianne Sylvestre (Élaine Marcoux) (Catherine Lavallée)	Secrétaire	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	
	Philippe Gaudet (Loriane Paquin)	Tech. for.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	
MFFP	Manon Gilbert (François Lapalme)		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	} 3/3
	Isabelle Parent		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	Gabriel Blanchet		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	Karen Tremblay		<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	
	Yanick Ouellet (Charles Beauchemin)		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	

**Observateur :** Karen Ferland, Association forestière de Lanaudière

**Invité :**



\*Le cumulatif des rencontres est calculé du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

MEMBRES :			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	} 1/3
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	} 3/3
	Mathieu Dufresne	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
	Patrick Provost (Louis-Pierre Bélanger Ducharme)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	Réjean Lachance	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	
	Éric Chiasson	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	} 0/3
	Kevin Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
	Jean-Noël Dubé	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
Conseil régional de l'Environnement	VACANT	Déléguée	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	} 3/3
	Denise Trudel	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
Détenteur de bail de piégeage	Robert Papineau	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	} 3/3
	Marc Gauthier (Philippe Gaudet)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
Détenteur de bail de villégiature	Michel Moreau	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	} 3/3
	Bertrand Grenier	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	} 3/3
	Michael C. Turcot	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
MRC de Matawinie	Félix Nadeau Rochon (Édith Gravel)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	} 3/3
	Réjean Gouin	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2/3	
	Alexandre Mathieu-Vaugeois	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	
Organisme de bassin versant	Delphine Deléglise	Déléguée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	} 2/3
	Francine Trépanier	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras	Déléguée	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	} 3/3
	Julie Lachance	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	François Couture (Réjean Beausoleil)	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	
	Christian Dupuis	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
Organisme – Réserves fauniques	Yannick Dufour	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2/3	} 3/3
	Éric Harnois	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/3	
Titulaire de permis de pourvoirie	VACANT	Délégué	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	} 3/3
	VACANT	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	0/3	
	Jonathan Leblond	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	1/3	
	Myriam Poirier	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	2/3	
Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	} 2/3
	Guy Breault	Substitut	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	1/3	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3/3	} 3/3
	Patrick Ricard (Marc-André Masse)	Substitut	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	2/3	



### Objectifs de la rencontre

- Prendre connaissance du contenu du bilan 2021-2022 de la Table GIRT 062
- Adopter les mesures d'harmonisation d'une partie de la planification forestière intégrée opérationnelle

### Projet d'ordre du jour

<b>Affaires administratives</b>		
9 h 00 à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Isabelle Perreault
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Isabelle Perreault
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Isabelle Perreault
9 h 15 à 9 h 20	4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre 27 avril 2022	Isabelle Perreault
9 h 20 à 9 h 25	4.1. Suivis de la rencontre du 27 avril 2022	Claudine Ethier
<b>Dossiers pour décision</b>		
9 h 25 à 10h10	5. Bilan de la TGIRT	Claudine Ethier
10h10 à 10h20	<b>PAUSE</b>	
<b>Dossiers pour discussion</b>		
	Aucun	
<b>Dossiers pour information</b>		
	Aucun	
<b>Harmonisation des secteurs d'intervention</b>		
10h20 à 10h50	6. Suivi de l'harmonisation électronique 6.1 ALBERT 6.2 HERELLE	MFFP
10h50 à 11h00	7. Adoption des mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 7.1 HAREL	MFFP
11h à 11h30	8. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification 2022-2023 8.1. CHARLES 8.2. HOSTILE	MFFP
<b>Fermeture de la rencontre</b>		
11h30 à 11h50	9. Affaires diverses	
11h50 à 11h55	10. Évaluation de la rencontre	Claudine Ethier
11h55 à 12h00	11. Prochaine rencontre	Isabelle Perreault



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 9 h 06. Mme Isabelle Perreault, mairesse de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, préfète de la MRC de Matawinie et Présidente de la Table GIRT 062 souhaite la bienvenue aux délégués.</p> <p>Il est mentionné que la présente rencontre devait se dérouler en présentiel pour une journée complète. Toutefois, le report de la consultation du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), en raison des élections provinciales, a nécessité un réaménagement de l'ordre du jour. Plusieurs participants mentionnent leur préférence pour les rencontres en présentiel.</p>	
<p><b>2. Objectifs</b></p> <p>Mme Perreault procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p><b>3. Adoption du projet d'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 13 septembre 2022 dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><b>Le projet d'ordre du jour est adopté et les affaires diverses demeurent ouvertes.</b></p>	
<p><b>4. Adoption du projet de compte rendu de la rencontre du 22 juin 2022</b></p> <p>Le compte rendu de la rencontre et les documents de suivi ont été déposés le 25 juin 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p>Les modifications suivantes sont apportées au point « 8.3. Présentation — Vocation des érablières en terres publiques » du compte-rendu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser que la discussion concernant la cohabitation des usages vise le développement de l'acériculture</li><li>• Préciser que la reprise des travaux du comité acéricole est prévue à la suite de la demande de délégués.</li></ul> <p><b>Le projet de compte rendu de la rencontre est adopté après modification.</b></p> <p><b>4.1 Suivi de la rencontre du 22 juin 2022</b></p> <p><u>7. Préoccupation et enjeux de la Table GIRT par rapport au PAFIT</u></p> <p>La liste des préoccupations et enjeux de la Table GIRT a été mise à jour le 20 septembre 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><u>8.3. Présentation — Vocation des érablières en terres publiques</u></p> <p>La présentation a été déposée le 4 juillet 2022, dans la section <a href="#">Accès aux membres</a>.</p> <p><u>14. Adoption des mesures d'harmonisations de la planification</u></p> <p>Les fiches d'harmonisation résumées mises à jour ont été déposées le 4 juillet 2022, dans la section <a href="#">Suivi des travaux d'aménagement forestier</a></p>	Déposer le compte-rendu corrigé sur le site web dans l'accès aux membres



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><a href="#">sous l'onglet Fiches d'harmonisation</a> et deviennent accessibles au grand public.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 avril 2022.</b></p> <p><u>5.3 Réseau routier stratégique à maintenir et à développer</u></p> <p>Valider que les chemins stratégiques ou fréquemment utilisés pour le transport de bois ne soient pas exclus des programmes de subvention pour la voirie forestière. (MFFP)</p> <p>Planifier une rencontre de travail portant sur le réseau routier stratégique ainsi que la mesure générique sur le transport de bois. (Coordination Table GIRT)</p> <p>L'adoption de la carte révisée est inscrite à l'ordre du jour de cette rencontre.</p> <p><u>9. Économie de la forêt – présentation villégiature</u></p> <p>Transmettre aux délégués les questions de synthèse sur la présentation.</p> <p><u>12.1. Information concernant l'état du réseau routier multiusage</u></p> <p>Inviter les délégués à visiter la carte de transport des bois des Laurentides pour valider l'intérêt d'importer l'outil dans Lanaudière. (Coordination Table GIRT).</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 8 décembre 2021</b></p> <p><u>6. Mesures d'harmonisation générale — transport de bois en période de chasse</u></p> <p>Inscrire le sujet à l'ordre du jour d'une rencontre ultérieure, après avoir tenu un comité de travail avec les délégués concernés.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 22 juin 2021</b></p> <p><u>5. Stratégie régionale de production de bois</u></p> <p>Présenter un devis type de travaux d'éducation de peuplement.</p> <p>Présenter les analyses de risque.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 mai 2021</b></p> <p><u>7. Dérogation COS — Constats d'application</u></p> <p>Présenter les résultats de suivi faunique lorsqu'ils seront disponibles.</p> <p><u>12.1. Possibilité forestière 2023-2028</u></p> <p>Présenter les résultats du projet de recherche sur l'évaluation de la qualité des bois sur pied.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 27 avril 2021</b></p> <p><u>5. Mise à jour de la carte de suivi des travaux</u></p> <p>Ajouter les limites des bassins versants, les informations concernant les baux de villégiature et les sentiers à la carte interactive en ligne.</p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>Suivis de la rencontre du 29 septembre 2020</b></p> <p><u>6. Synthèse des activités de la Table GIRT 062 pendant la période de confinement</u></p> <p>Transmettre aux délégués la liste des éléments à inscrire sur les cartes pour en faciliter l'analyse.</p> <p>Revoir le processus de résolution électronique afin d'améliorer le partage d'information sur lequel se base l'adoption des mesures d'harmonisation.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 30 janvier 2020</b></p> <p><u>8. Prévisibilité de la planification forestière et processus d'harmonisation</u></p> <p>Faire un bilan à la rencontre de décembre 2022.</p> <p><u>9. Projet PAFIO décennal</u></p> <p>Présenter les prévisions forestières à long terme et des ateliers de travail.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 9 juillet 2018</b></p> <p><u>11.4. Audit FSC</u></p> <p>Demander aux auditeurs FSC de venir présenter la démarche d'audit lors d'une prochaine rencontre de la Table GIRT.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 24 mai 2018</b></p> <p><u>8. Sous-comité — Paysage</u></p> <p>Modifier le libellé de la définition, de la mise en contexte et de certains objectifs.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 7 décembre 2016</b></p> <p><u>8. Discussion avec des entrepreneurs non commerciaux.</u></p> <p>Poursuivre le contact avec les entrepreneurs non commerciaux afin de convenir s'il est pertinent de les inclure à la Table GIRT 062.</p> <p><b>Suivis de la rencontre du 20 août 2015</b></p> <p><u>5.1. Chemins multiusages et harmonisation du transport forestier</u></p> <p>Prévoir une présentation des résultats de l'inventaire du réseau routier en pourvoirie réalisé par la FPQ.</p>	
<p><b>5. Bilan de la TGIRT 2021-2022</b></p> <p>Le sondage de satisfaction quant à l'application des mesures d'harmonisation a été envoyé le 22 août dernier aux utilisateurs concernés par les secteurs d'intervention ayant été réalisés au cours de l'année 2021-2022. Les résultats sont présentés aux délégués et seront intégrés en annexe au bilan préliminaire 2021-2022 des travaux de la Table GIRT 062.</p> <p>Les éléments suivants sont soulignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La saison d'opération actuelle comporte de nombreux défis en termes de prévisibilité. Une suite d'évènements a amené la</li> </ul>	<p>Déposer les résultats des sondages aux délégués et aux utilisateurs dans la section Accès aux membres du site Internet de la Table GIRT. (Coordination Table GIRT)</p>



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<p>communauté de Manawan à imposer un moratoire sur les travaux forestiers depuis février 2022 sur une certaine portion de son territoire. Cette difficulté à opérer touche également le nord de l'UA 062-71 et transfère une pression sur le sud du territoire et sur les territoires pour lesquels certains chefs de famille ne sont pas en faveur du moratoire. Cette pression est due au fait que les BGA agissent afin de maintenir l'approvisionnement en bois des usines de transformation et le travail des entrepreneurs dans le but de maintenir tous les emplois liés à leurs opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La question de l'entretien des chemins doit être entendue au cas par cas. Chaque utilisateur effectue l'entretien en lien avec ses besoins et les ententes permettent de maximiser les synergies entre les utilisateurs.</li><li>• L'information sur la venue et le déroulement des opérations forestières est facilement disponible. Les entreprises et organismes impliqués doivent partager la responsabilité de faire circuler cette information.</li><li>• Les prévisions du MERN d'augmenter la villégiature en territoire public accentueront la pression sur la cohabitation des utilisateurs du territoire dans un futur rapproché.</li></ul> <p>Le sondage annuel sur les travaux de la Table GIRT 062 a été envoyé par courriel aux délégués le 3 juin dernier et un rappel a été effectué le 14 juillet. Les résultats sont présentés aux délégués et seront la base de certains travaux en cours d'année 2021-2022.</p> <p>Le bilan préliminaire des travaux de la Table GIRT 2021-2022 est présenté. Aucune bonification n'a été proposée. Le document sera transmis à la direction régionale du MFFP et diffusé sur le <a href="#">site Web de la Table GIRT 062, dans la section À propos.</a></p>	
<p><b>6. Suivi de l'harmonisation électronique</b></p> <p>Lors de la procédure d'harmonisation électronique, certains délégués ont exprimé un malaise concernant son utilisation. Après avoir survolé les détails mis en place dans cette procédure afin d'en assurer la transparence et la cohérence avec les valeurs de la Table GIRT 062, les éléments suivants sont discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette procédure doit demeurer une exception dans le processus d'harmonisation et n'être utilisée qu'en dernier recours. Il est toutefois pertinent de la maintenir en place pour assurer de la flexibilité à la Table GIRT</li><li>• Les échanges entre les délégués concernant chacun des secteurs sont essentiels au maintien du bon fonctionnement de l'harmonisation. Ces échanges ne peuvent être substitués par les comités ciblés à eux seuls. En tout temps, il serait préférable de privilégier l'organisation d'une rencontre d'urgence avant de recourir à l'harmonisation électronique.</li><li>• La justesse des mesures d'harmonisation est un élément à considérer avant le déclenchement de la procédure d'harmonisation électronique. Il serait pertinent de valider les documents auprès des délégués concernés avant tout envoi.</li></ul>	<p>Déposer sur le site Internet les fiches d'harmonisation résumées mises à jour. (Coordination Table GIRT)</p>



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<p><b>6.1 ALBERT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les quatre mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées</li><li>• Les deux mesures d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures sont présentées</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant l'accès au territoire est présentée</li></ul> <p><b>En date du 30 août 2022, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle des représentants des utilisateurs impliqués dans le processus d'harmonisation, soit le Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP).</b></p> <p><b>Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.</b></p>	
<p><b>6.2 HERELLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les trois mesures d'harmonisation concernant l'accès au territoire sont présentées</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant l'habitat faunique terrestre est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée</li></ul> <p>La mesure d'harmonisation concernant le maintien des infrastructures est présentée</p> <p><b>En date du 2 septembre 2022, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle des représentants des utilisateurs impliqués dans le processus d'harmonisation, soit les pourvoies et la ZEC.</b></p> <p><b>Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.</b></p>	
<p><b>7. Adoption des mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux</b></p> <p><b>7.1 HAREL</b></p> <p>Les mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2023 du secteur HAREL sont présentés.</p> <p><b>Les mesures d'harmonisation des travaux sylvicoles non commerciaux 2023 pour ce secteur sont adoptées à l'unanimité.</b></p>	Déposer sur le site Internet les fiches d'harmonisation résumées mises à jour. (Coordination Table GIRT)
<p><b>8. Adoption des mesures d'harmonisation de la planification</b></p> <p>Le nombre de secteurs harmonisés en date du 20 septembre 2022 s'élève à 10 sur 29 (<a href="#">voir plan de travail 2022-2023</a>)</p>	Déposer sur le site Internet les fiches d'harmonisation résumées mises à jour. (Coordination Table GIRT)



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<p><b>8.1 CHARLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La mesure d'harmonisation concernant le paysage est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la communication est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la quiétude est présentée.</li></ul> <p><b>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</b></p> <p><b>La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.</b></p> <p><b>8.2 HOSTILE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les quatre mesures d'harmonisation concernant le paysage sont présentées</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant le milieu aquatique et la qualité de l'eau est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant l'habitat faunique terrestre est présentée</li><li>• Les deux mesures d'harmonisation concernant la quiétude sont présentées</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant l'accès au territoire est présentée</li><li>• La mesure d'harmonisation concernant la communication est présentée</li><li>• Les mesures d'harmonisation concernant le transport de bois sont présentées</li></ul> <p><b>Les mesures d'harmonisation proposées pour ce territoire sont adoptées à l'unanimité.</b></p> <p><b>La Table GIRT 062 émet un avis favorable à la fermeture de chemin en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, notamment par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire, puisqu'aucune préoccupation n'a été émise à cet effet.</b></p>	
<p><b>9. Affaires diverses</b></p> <p><b>9.1 Audit FSC</b></p> <p>Il est mentionné que l'audit de vérification pour la certification FSC de l'unité d'aménagement 062-71 aura lieu en novembre 2022. Les délégués recevront une invitation de l'auditeur et sont invités à participer à cette démarche.</p>	
<p><b>10. Évaluation de la rencontre</b></p> <p>Les membres sont satisfaits de la rencontre. Les délégués ont apprécié le climat respectueux de la rencontre, et ce malgré l'éloignement que peuvent créer les rencontres en teams.</p>	



DISCUSSIONS	SUIVIS
<p><b>11. Prochaine rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 11 h 36. Les prochaines rencontres se tiendront le 7 octobre 2022 en présentiel et le 26 octobre 2022, dans une formule qui demeure à déterminer.</p>	